



Gif, le 6 mai 2020

Message aux adhérents du Club Chevry 2

A toutes et tous

Les mesures retenues pour le déconfinement sur la commune de Gif sur Yvette ne seront connues qu'après le 7 mai. Nous savons d'ores et déjà qu'il ne sera pas possible de pratiquer une activité sportive en intérieur ; les possibilités de pratique du sport en extérieur ou d'accès aux autres locaux mis à disposition par la mairie de Gif ne seront pas connues avant la mi-mai.

Il n'est donc pas possible de redémarrer dès le 11 mai les activités que le Club Chevry 2 vous proposait avant le début de cette crise sanitaire, même si c'est possible dans d'autres départements ou d'autres communes.

Vous savez aussi, car c'est la règle pour toutes les activités dans tous les secteurs, que la circulation sur tous les espaces intérieurs comme extérieurs ne peut se faire qu'en suivant des règles sanitaires strictes et une organisation très pointilleuse, règles qui évoluent encore. Il faut éviter les afflux trop importants et vérifier la cohérence d'occupation des lieux entre différentes activités qui se dérouleraient en parallèle ou dans les mêmes locaux.

Nous sommes conscients que c'est une déception pour beaucoup, mais nous devons respecter ces contraintes. Néanmoins, nous pouvons vous assurer que nous ferons le maximum pour ouvrir ce qui peut l'être, en liaison avec les responsables de sections.

Beaucoup de nos animateurs et responsables ont continué à garder le contact avec vous, par divers moyens, selon leurs possibilités et en fonction du type d'activités qu'ils animaient.

Ils continueront à le faire et nous allons à partir du 11 mai leur proposer quelques moyens techniques supplémentaires, pour pouvoir réaliser par exemple des vidéos.

En fonction des autorisations départementales et municipales, nous pourrons peut-être d'ici quelques semaines redémarrer des activités sportives en plein air, en respectant les gestes barrière et par petits groupes de moins de 10 personnes ou rouvrir partiellement certaines activités culturelles, pour certaines tranches d'âge. Les responsables de vos sections vont tiendront informés au fil de l'eau.

Le Club Chevry 2 indemniserà tous les adhérents inscrits à la date du 16 mars à une activité en prenant en compte la période durant laquelle les séances auront été interrompues après déduction des frais fixes de fonctionnement. Ceci sera fait sous forme d'un avoir à déduire d'une inscription pour la saison 2020-2021 à n'importe quelle activité proposée par le Club toutes sections confondues. Les modalités de mise en œuvre de cet avoir vous seront communiquées dans quelques semaines.

Nous vous souhaitons de bien démarrer cette période de déconfinement en respectant les gestes barrière.

Frédéric VOISIN pour le bureau du Club Chevry 2